

PROCES-VERBAL  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2015.  
MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 19 juin 2015 a été affiché le 4 juillet 2015, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 20 août 2015, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 28 Août 2015, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Communauté d’Agglomération de Blois-Agglopolys : convention SVP 41
- 2- Communauté d’Agglomération de Blois-Agglopolys : rapport d’activité 2014
- 3- Délibération de confirmation du taux de la taxe d’aménagement
- 4- Proposition de dissolution du CCAS
- 5- Syndicat d’adduction d’Eau Potable : rapport annuel 2014
- 6- Communes Nouvelles
- 7- Questions diverses.

Étaient présents :

M Jean-François CHAMP, M. Jean-Claude GOHIER, M André MANDARD, Mme Christine PAVY, adjoints au Maire.  
Mme Dorothée ANSERMINO, Mme Edith COULMEAU, Madame Isabelle DAVY, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M Serge NOUZIERES, M Dominique PILLOT, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Monsieur René GROSOS qui a donné pouvoir à Madame Isabelle DAVY.  
Madame Axelle BERGERON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude FROMET.  
Mme Isabelle BOUCARD arrivée à 22 h, n’a pas participé au vote.(point 4)

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 19 Juin 2015.

La modification suivante est demandée :

P4/4 dernier paragraphe : 3<sup>ème</sup> paragraphe. Remplacer « stationner » par « circuler »  
4<sup>ème</sup> paragraphe. Ajouter « peut-être » à cette compétence va...

Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

**1- Communauté d’Agglomération de Blois-Agglopolys : convention SVP 41**

Cette question est reportée à un prochain conseil municipal car la convention qui est arrivée est celle de 2015 adoptée fin 2014, et non celle de 2016.

Le Maire, peu satisfait de ce service qui coûte 240 € par an indique qu’il faudra se prononcer sur l’opportunité de rester adhérent.

**2- Communauté d’Agglomération de Blois-Agglopolys : rapport d’activité 2014**

Le rapport d’activité d’Agglopolys est voté par le Conseil communautaire et doit être porté à la connaissance de chaque conseil municipal.

Chacun en a pris connaissance et le trouve très intéressant et très complet.

Aucune observation particulière n’est faite.

### **3- Délibération de confirmation du taux de la taxe d'aménagement**

Le Maire rappelle que le taux voté pour 2015 est de 1% pour les constructions ou agrandissements d'habitation. Il faut voter le taux 2016 avant le 30 Novembre, soit un seul taux pour tout le territoire soit un taux différent selon les secteurs comme celui de La Loge par exemple.

Monsieur PILLLOT indique que des exonérations sont possibles.

Il est demandé de se renseigner auprès des communes d'Orchaise et de Chambon sur Cisse.

Le Maire demande à chacun d'y réfléchir pour le prochain conseil municipal.

### **4- Proposition de dissolution du CCAS**

Considérant l'article 22 ter de la loi N°2015-991 donnant la possibilité de dissoudre un CCAS ayant transféré sa compétence action sociale à un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale),

Considérant que le CCAS de la commune a été rattaché au CIAS de BLOIS au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et que le budget est inactif depuis cette date,

Afin de clôturer ce budget et sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** à l'unanimité la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune

### **5- Syndicat d'adduction d'Eau Potable : rapport annuel 2014**

Les conseillers ont pris acte du rapport 2014. Monsieur GOHIER indique qu'il y a eu moins d'eau mise en distribution (- 10 %), mais on constate une augmentation des pertes. Ceci est dû à une grosse fuite d'eau décelée à Orchardise et une à Molineuf. Il informe également qu'une « purge » sera effectuée l'année prochaine sur la commune de Santenay.

Monsieur FROMET précise qu'il y a 1,30 m<sup>3</sup> de perte par jour et par km.

Monsieur CHAMP déplore à nouveau, la méconnaissance de l'état des canalisations et l'inexistence d'un plan pluriannuel des travaux à prévoir.

Monsieur FROMET indique que cette question est soulevée et qu'il faudrait que le Syndicat fasse un emprunt mais, il est très difficile de faire un état des lieux et repérer les canalisations à refaire.

Madame COULMEAU souligne qu'il faudrait provisionner tous les ans.

Monsieur NOUZIERES propose de continuer la sectorisation pour déceler les fuites, en posant plus de compteurs sectoriels.

Monsieur PILLLOT indique qu'il faudrait pouvoir comptabiliser le volume d'eau nécessaire au service (nettoyage, déferrugination) pour mieux mesurer le volume des fuites.

### **6- Communes Nouvelles**

Le Maire rappelle les grands thèmes d'une commune nouvelle :

- C'est une collectivité pleine et entière avec les mêmes prérogatives qu'une commune actuelle.
- Cela permet une meilleure rationalisation des services, des capacités d'action plus importantes grâce à la mutualisation des moyens.
- Les moyens financiers sont plus importants.
- Il y a un seul budget au lieu de 4, un Maire + un conseil municipal de 27 à 30 élus au lieu de 45.
- Il reste une mairie annexe dans chaque commune.

Les 3 communes Molineuf, Chambon, Orchardise travaillent déjà beaucoup ensemble avec le SIVOS, les associations, les pompiers et commencent une mutualisation du matériel.

Un débat s'instaure et il ressort que la majorité des élus est d'accord pour réaliser ce projet. Orchardise et Chambon doivent donner la tendance de leurs conseils fin septembre.

Il est décidé de réunir le personnel pour les informer et expliquer ce qu'est une commune nouvelle, et de proposer une réunion d'échanges sur ce thème à la population.

### **7- Questions diverses.**

#### **DPU DURAND Denis**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les parcelles appartenant à Monsieur DURAND Denis cadastrées Section C- n°46, n°47, n°48 et 296 situées à Molineuf- 10 Chemin de la Grossardière- 41190 MOLINEUF.

#### **DPU DOLLEANS Arnaud**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les parcelles appartenant à Monsieur DOLLEANS Arnaud cadastrées Section E- n°1254, n°1256, n°1258, n°1208 et 1213 situées à Molineuf- 2 TER avenue de Blois- 41190 MOLINEUF.

- **DPU ALTMEYER Didier**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur les parcelles appartenant à Monsieur ALTMEYER Jean-Luc cadastrées Section C- n°555, n°553 situées à Molineuf- La Maltière- 41190 MOLINEUF ainsi que pour la parcelle section C- n°558 située à Molineuf- 2 chemin de La Bausserie 41190 MOLINEUF.

- **Journée éco-citoyenne**

Elle aura lieu le 5 septembre au matin.

- **La Loge**

L'enquête d'utilité publique a duré un mois. Il y a eu très peu de personne, très peu d'observations. Certains sont venus donner un avis positif. Le rapport du Commissaire enquêteur est très favorable. Il est tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

- **Réunions sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).**

5 élus sont allés à Herbault. Une autre réunion aura lieu le 31 août à 18h00 à la Chapelle Vendômoise.

- **Défi interentreprises**

Monsieur GUELLIER, Madame ANSERMINO, Monsieur FROMET, Madame GAUTHIER vont s'inscrire.

- **Bourrasque du lundi 24 août**

Les forts coups de vent ont fait tomber un arbre chemin du Gué Taureau, coupant l'électricité du lundi 13h au Mardi 21h. Le Maire va mettre en garde les propriétaires qui ont des grands arbres.

- **Remplacement de la secrétaire de Mairie**

C'est Madame Caroline CHOLET de Monteaux qui a été recrutée pour remplacer la secrétaire de Mairie ainsi que Madame Stéphanie DELILLE pour le secrétariat du SIVOS.

Une rencontre aura lieu le 29 septembre à 18h30 avec le conseil municipal.

**TOUR DE TABLE.**

- Monsieur MANDARD rappelle que le 14 juillet a été une fois de plus une grande réussite. Le montant des dépenses a été de 2531,09€, les recettes de 1480 € soit une part communale de 1051,09 €. Le Maire remercie tous ceux qui ont participé. Monsieur MANDARD informe que la commune pourrait obtenir une subvention de 40 000€ du Fonds Leader du Pays des Châteaux pour le projet de la passerelle aux Rinceaux. Il rappelle que le repas des Aînés aura lieu le 18 Octobre. Le vernissage de la Promenade artistique se fera à 19h le 12 septembre. 40 artistes exposeront durant les week-ends des 12-13 et 19-20 septembre.
- Monsieur NOUZIERES informe que la commune n'a pas obtenu le 1<sup>er</sup> prix mais le 3<sup>ème</sup> prix des Trophées de l'eau, pour l'aménagement des Rinceaux. Il fait un rectificatif au sujet de la visite de la ferme des Oliviers. Monsieur LAGRANGE ne souhaitait pas de visite au refuge mais il invite le conseil municipal aux Portes Ouvertes le 6 septembre prochain.
- Monsieur FROMET indique qu'il y aura 172 élèves à la rentrée dans le regroupement, soit 8 de moins qu'en 2014. Les structures de jeux ne seront livrées qu'à la Toussaint. Il y aura une nouvelle conductrice de bus, Carole à la rentrée.
- Monsieur PILLOT indique que les enquêtes publiques sont terminées mais qu'il faudra prendre 2 délibérations, une pour la mise en compatibilité du PLU, l'autre pour confirmer l'opération d'Utilité Publique de La Loge. SATIVA a présenté l'avant-projet qui sera validé à la réunion du 10 septembre à 17 h30 à la Mairie. Agglopolys intéressée par le projet, va lancer un appel d'offres sur l'habitat participatif et prendra en charge la 1<sup>ère</sup> partie du dossier de La Loge.
- Madame ANSERMINO a participé à une réunion à la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys sur les déchets le

- 4 juillet. L'association « les p'tits bouchons» a été dissoute. La nouvelle consigne est de laisser les bouchons sur les bouteilles. Elle fait savoir qu'elle aimerait trouver un artiste qui réalise un trophée pour le Trail des Moulins. Madame PAVY lui répond de voir avec l'école de l'Image et de la communication l'Étic à Blois  
Madame ANSERMINO indique qu'elle est privée de téléphone car il y a un terrain non entretenu rue des vieilles ventes avec des arbres dont les branches tombent sur les fils téléphoniques.
- Madame COULMEAU a fait un compte-rendu d'une réunion de la commission aide sociale, en faveur des personnes âgées, sur les aides possibles, les successions, etc... Il sera diffusé au conseil municipal.
- Monsieur CHAMP indique que la commission bibliothèque se réunira la semaine prochaine pour mettre en place l'organisation de la rentrée.  
Il a visité à Vouvray l'atelier de restauration des tableaux de l'église Saint-Secondin, en compagnie du Maire, de Monsieur PILLOT, Monsieur BARBIER et Monsieur MENANTEAU du Conseil Départemental. Les travaux de restauration des tableaux, datant probablement des 17<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, devraient se terminer fin Octobre.
- Monsieur GOHIER indique que suite à la dissolution du SIPO, il reste 500 € à dépenser. L'achat de poubelles serait opportun.

Aucune autre question n'est soulevée la séance est levée à 23h10.